

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES –TRIPLEVILLE – VERDES – CHARSONVILLE-
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE – 3,rue des Ecoles –
41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mil vingt quatre , le 22 octobre à dix sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 11 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Christine VEUILLE, Philippe POITOU, Gérard GOUDEAU, Christian ROUBALAY,

Absent excusé Monsieur Jean-Charles GAUCHERON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BEDIU

Absent excusé Monsieur Bruno VIVIER ayant donné pouvoir à Madame Christine VEUILLE

Absent excusé Monsieur Jérôme SEJOURNE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA

Absent Monsieur POINTEAU

Délibération 2

OBJET : Augmentation taxes Agence de l'Eau

Monsieur le Président informe les membres du Conseil syndical des différentes décisions prises par le gestionnaire en charge du bassin Loire Bretagne dont dépend le SIAEP de Prénouvellon.

Ces décisions portent sur la modification de terminologie et l'augmentation des redevances.

Ainsi la redevance intitulée : pollution devient la redevance de consommation

Et la redevance intitulée : prélèvement ressources en eau devient : redevance performance des réseaux.

La redevance de consommation (ex redevance pollution) passe de 0.30 cts à 0.33 cts

La redevance performance des réseaux (ex redevance prélèvement des ressources) passe de 0.046 cts à 0.02 cts

Elles seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 et seront à répercuter sur les factures des consommateurs.

Les membres du conseil syndical prennent acte de ces informations émanant du gestionnaire de l'eau Loire Bretagne.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 23 octobre 2024

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

